



COMITE DE VILLAGE
CHAMONIX - CENTRE VILLE
du lundi 10 octobre 2016 à 18h 30

ETAIENT PRESENTS

Mmes Aurore TERMOZ, Michèle RABBIOSI, Jacqueline FATTIER, Marie Noëlle FLEURY, Sylvie CEFALI, Elisabeth CHAYS,

MM. Patrick DEVOUASSOUX, Yvonick PLAUD, Jean Michel COUVERT, Pierre SLEMETT, François Régis BOUQUIN, Jean Michel BOUTEILLE, Jean Marc BONINO, Sébastien GRUFFAT, Loïc PLUSQUELLEC, Patrice VAGNET et adjoint PM.

EXCUSES :

Mmes Christiane CLEAVER, Fabienne RAVANEL BOZON et Alexandra SEIMBILLE,

MM. Eric FOURNIER, Claude JACOT, Christian DUCROZ, Bernard OLLIER, Daniel FREYMANN et François Régis BOUQUIN.

SECRETARE DE SEANCE : Josiane GAGNIEUX

- DEMANDES DIVERSES DE L'ASSEMBLEE -

LA MAPA -

- Son devenir après le transfert des personnes vers l'EHPAD -
Réponse apportée : Logements sociaux.

AVENUE de L'AIGUILLE du MIDI - PLACE EDMOND DESSAILLOUD

- Demande de fleurissement du pont.
Réponse apportée : Suite au vandalisme des années antérieures, le fleurissement a été stoppé, la demande sera soumise en commission.
- Harmonisation de Chamonix Sud secteur très touristique comme la belle évolution piétonne du centre ville.
Réponse apportée : Projet de semi piétonnisation du bas de l'avenue de l'Aiguille du Midi identique à celle du haut. Concernant le secteur de la place, celle ci est du domaine privé et il faut se rapprocher des propriétaires et de la copropriété.

ROUTE de la MOLLARD et de la ROUMNAZ

- Les lampadaires sont souvent éteints.

Réponse apportée :

Le service électricité sera averti.

PLACE du MONT -BLANC

- Où en est le projet de construction de la salle des Fêtes ?

Réponse apportée : Le contexte financier était plus facile en 2010, en 2016 le problème est le coût de fonctionnement, il faut travailler différents scénarii pour trouver une solution pérenne.

- L'avenir de l'ancienne caserne des Pompiers ?

Réponse apportée : Bâtiment du Conseil Départemental en cours d'échange avec la commune. Avant sa destruction, un désamiantage est à réaliser.

- Le devenir de la petite maison en contre bas de la caserne.

Réponse apportée : Ce bâtiment est communal, son devenir n'est pas encore arrêtée.

ZONE PIETONNE – avenue MICHEL CROZ rue de la TOUR rue WHYMPER

- Suppression des 6 places de parking devant la Résidence du Carlton et le Club Alpin et de 2 places handicapées.
- Problème de stationnement et du sens interdit en contre bas pour accéder à la gare SNCF.
- Rallongement des kilomètres et plus de pollution.

Réponse apportée : Ce sont des places publiques qui ne sont pas affectées au Carlton, l'offre de parking paraît suffisante dans le secteur (Parking du Corzolet, Mont Blanc et Allobroges...) les 2 places handicapées sont déplacées cote à cote sur la rue Whympfer en sortie de parking du Poilu.

- Modifications du sens de circulation : On neutralise le sens Whympfer – Place Mont-Blanc donc les automobilistes pourront monter avenue Michel Croz pour accéder à la gare. On profite de l'aménagement pour équilibrer la circulation et la réguler vers les voies extérieures du centre ville car les véhicules ne font que passer. Pour le stationnement à la gare, il existe le parking des Allobroges à proximité où une heure est gratuite.

ZONE PIETONNE – rue JOSEPH VALLOT – rue du Docteur PACCARD

- D'autres rues vont elles devenir piétonnes ?

Réponse apportée: l'avenue Michel Croz restera semi piétonne et la rue du Lyret à partir de l'UCPA va devenir semi piétonne pour limiter le stationnement au niveau du « casino » et pour améliorer la qualité de vie des résidents. Le service de la Poste va déménager aux Favrand

- Difficultés à vivre concernant les établissements comme L'M et l'IRICH COFFEE qui font un bruit d'enfer en after ski.
- Eclairage public en doublon dans la rue Vallot, ne peut on pas les éteindre la nuit.

Réponse apportée : Ces établissements sont souvent rappelés à l'ordre par le service de la Police Municipale malgré des amendes rien ni fait. Une réunion des commerçants sera programmée pour leur indiquer les lois à ne pas enfreindre (décibels à ne pas dépasser). Concernant l'éclairage on ne peut qu' abaisser la puissance et non éteindre car il faut penser à la sécurité des piétons.

ALLEE RECTEUR PAYOT

- Le CLUB Méditerranée (musique et feux d'artifices tous les vendredis) fortes résonances gênantes dans le bâtiment en face. L'autorisation a t'elle été donnée ?
Réponse apportée : Le feu d'artifice du Club est de niveau 2 pour s'affranchir d'obtenir des autorisations. La Mairie les sensibilisera tout de même.

DIVERS

Création d'un parking car le stationnement devient rare surtout en période aousienne.

Réponse apportée : Une étude est en cours pour faire un étage sur le parking du GREPON.

RAPPEL : Le transport public est gratuit dans notre ville et nous ne pouvons absorber tous les véhicules donc nous n'avons pas d'excuses pour prendre le bus.

- Problème de concordance des horaires BUS.

Réponse apportée : Projet en cours pour améliorer les correspondances des deux lignes de bus au niveau des arrêts de Chamonix Sud et de la Flégère.

- **Incivilités :**

- des cyclistes que ce soit en ville en zone piétonne ou en montagne sur les sentiers,
- des habitants ne respectant pas l'affichage vers les mollocks « débarras ».
- des automobilistes ne respectant pas les panneaux d'interdiction de stationner,
Que peut on faire et quelles sanctions ?

Réponse donnée : Le Maire, les élus ne peuvent rien faire concernant le respect, à part la verbalisation de la police municipale. Il faut savoir que ce service s'est doté de 15 agents, que des patrouilles sont réalisées la nuit. Une recherche est en cours pour trouver un emplacement plus vaste pour la fourrière intercommunale pour accueillir plus de véhicules en infraction.

Le Président du Comité de Villages,



Patrick DEVOUASSOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Devouassoux", written over the printed name.